

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 22/06/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Marion SENGLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jacques MEYER donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Nadège HORNBECK donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Tania SCHEUER donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Nadine MUNCH, Monsieur Laurent GEYLLER donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Denis DIGEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Absents non représentés :

Madame Mathilde FISCHER

Affectation des résultats 2022 du budget principal et des budgets annexes

N° DCM_059_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Finances Locales - Subventions
Service instructeur : Direction des Finances
Rapporteur : Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les résultats de l'exécution budgétaire soient affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Il prévoit néanmoins que le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

La Ville a décidé d'utiliser cette faculté offerte par le CGCT. Une délibération a été prise en ce sens par le Conseil Municipal au mois de mars dernier.

L'objet de la présente délibération est donc d'affecter de manière définitive les résultats 2022.

Il est précisé que le compte administratif définitif ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation au mois de mars 2023, hormis pour le budget principal.

En effet, le budget annexe du cimetière, clôturé au 4 juillet 2022, laisse apparaître les résultats suivants au titre de l'exercice 2022 :

- résultat cumulé de 23 870,02 € en fonctionnement,
- résultat cumulé de 1 109,88 € en investissement.

Or ces résultats n'avaient pas été repris dans le cadre de l'affectation anticipée des résultats 2022 du budget principal à l'occasion du vote du budget primitif 2023.

Dans ces conditions, il est proposé de régulariser cette situation en affectant les résultats 2022 du budget annexe du cimetière sur le budget principal dans le cadre de la présente délibération, comme détaillé dans le tableau de consolidation figurant ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL y compris cimetière	
Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2022
Résultat de fonctionnement Budget principal (a)	3 854 872,15
Résultat de fonctionnement Cimetière (b)	23 870,02
Résultat de fonctionnement total à affecter (c=a+b)	3 878 742,17
Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2022
Résultat d'investissement Budget principal (d)	6 777 925,17
Résultat d'investissement Cimetière (e)	1 109,88
Résultat d'investissement total (f=d+e)	6 779 035,05
Affectation du Résultat de fonctionnement	2022
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	3 878 742,17
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	0,00

En revanche, pour les budgets annexes des Tanzmatten, de la Piscine des Remparts, des Forêts et de la Bibliothèque Humaniste, il est proposé de confirmer l'affectation décidée à cette occasion des excédents de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2022, telle que détaillée dans le document joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
 de la Commission Ressources et Modernisation
 réunie le 08/06/2023**

VU *l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

VU *l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

VU *la délibération N° DCM_002_2022 du 28 juillet 2022 relative à la suppression du budget annexe du cimetière.*

VU *la délibération N° DCM_029_2023 du 30 mars 2023 approuvant la reprise anticipée au budget primitif 2023 des résultats 2022 du budget principal et des budgets annexes.*

VU *la délibération approuvant le compte administratif et le compte de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes.*

DECIDE d'affecter définitivement les excédents de fonctionnement constatés au budget principal et aux budgets annexes de l'exercice 2022 comme indiqué dans l'annexe jointe au rapport.

P.J : Etat d'affectation des résultats d'exploitation résultant de la gestion 2022

Adopté

Pour :23

Abstention :9

Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Pour extrait conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance

Marcel BAUER

Cathy OBERLIN-KUGLER

Reprise anticipée au budget primitif 2023 des résultats 2022 et des provisions à affectation

BUDGET PRINCIPAL hors cimetière

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2022
Recettes de l'exercice (a)	26 117 691,25
Dépenses de l'exercice (b)	24 719 613,79
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	1 398 077,46
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	2 456 794,69
<i>Restes à réaliser en dépense de fonctionnement pour mémoire (non pris en compte dans la détermination du résultat de fonctionnement à affecter)</i>	<i>-17 399,00</i>
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d+d')	3 854 872,15

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2022
Recettes de l'exercice (a)	13 356 118,86
Résultat d'investissement reporté N-1 si excédent (ligne 001) (b)	4 422 491,00
Total des recettes d'investissement (c = a+b+b)	17 778 609,86
Dépenses de l'exercice (d)	11 000 684,69
Résultat de la section d'investissement reporté N-1 si déficit (ligne 001) (e)	0,00
Total des dépenses d'investissement (f = d+e)	11 000 684,69
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (g= c-f)	6 777 925,17
Restes à réaliser en recettes (h)	903 524,09
Restes à réaliser en dépenses (i)	4 561 063,09
Solde des restes à réaliser 2022 qui seront reportés sur 2023 (j= i-h)	-3 657 539,00
Besoin de financement de la section d'investissement 2022 (k=g+j)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2022
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	3 854 872,15
- Report à nouveau en fonctionnement (mise en réserve- ligne 002)	0,00

Sélestat, le 13/03/2023



Jean-Pierre LECUIVRE
Responsable du SGC
de Sélestat

BUDGET ANNEXE : TANZMATTEN

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2022
Recettes de l'exercice (a)	1 387 055,68
Dépenses de l'exercice (b)	1 363 487,65
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	23 588,04
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	0,00
Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	23 588,04

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2022
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	32 605,55
Résultat d'investissement 2021 reporté si excédent (ligne 001) (b)	6 348,34
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	80 057,63
Résultat d'investissement 2021 reporté si déficit (ligne 001) (d)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	-21 103,74
Solde des restes à réaliser 2022 qui seront reportés sur 2023 (f)	-2 484,30
Besoin de financement de la section d'investissement (g=e+f)	-23 588,04

Affectation du Résultat de fonctionnement	2022
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022 (compte 1068)	23 588,04
- Dotation complémentaire en Investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	0,00

BUDGET ANNEXE : PISCINE DES REMPARTS

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2022
Recettes de l'exercice (a)	1 200 584,71
Dépenses de l'exercice (b)	1 200 584,71
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	0,00
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	0,00
Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	0,00

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2022
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	28 016,83
Résultat d'investissement 2021 reporté si excédent (ligne 001) (b)	29 094,58
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	17 729,02
Résultat d'investissement 2021 reporté si déficit (ligne 001) (d)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	39 382,39
Solde des restes à réaliser 2022 qui seront reportés sur 2023 (f)	-159,99
Besoin de financement de la section d'investissement (g=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2022
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	0,00



Sélestat, le 13/03/2023

Jean-Pierre LECUIVRE
Responsable du SGC
de Sélestat

BUDGET ANNEXE : FORÊTS

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2022
Recettes de l'exercice (a)	944 210,83
Dépenses de l'exercice (b)	675 031,79
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	269 179,04
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	1 854 054,34
Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	2 123 233,38

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2022
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	3 442,76
Résultat d'investissement 2021 reporté si excédent (ligne 001) (b)	104 732,70
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	39 720,00
Résultat d'investissement 2021 reporté si déficit (ligne 001) (d)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	68 455,46
Solde des restes à réaliser 2022 qui seront reportés sur 2023 (f)	-44 536,62
Besoin de financement de la section d'investissement (g=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2022
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	2 123 233,38

BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE HUMANISTE

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2022
Recettes de l'exercice (a)	930 181,86
Dépenses de l'exercice (b)	930 181,86
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	0,00
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	0,00
Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	0,00

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2022
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	104 335,76
Résultat d'investissement 2021 reporté si excédent (ligne 001) (b)	3 134,64
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	3 082,80
Résultat d'investissement 2021 reporté si déficit (ligne 001) (d)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	104 387,60
Solde des restes à réaliser 2022 qui seront reportés sur 2023 (f)	-8 006,40
Besoin de financement de la section d'investissement (g=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2022
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	0,00



Sélestat, le 13/03/2023

Jean-Pierre LECUIVRE
Responsable du SGC
de Sélestat

BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2022
Recettes de l'exercice (a)	4 232,00
Dépenses de l'exercice (b)	14 205,55
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	-9 973,55
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	33 843,57
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	23 870,02

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2022
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	242,00
Résultat d'investissement 2021 reporté si excédent (ligne 001) (b)	867,88
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	0,00
Résultat d'investissement 2021 reporté si déficit (ligne 001) (d)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	1 109,88
Solde des restes à réaliser 2022 qui seront reportés sur 2023 (f)	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement (g=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2022
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	23 870,02
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	0,00

BUDGET PRINCIPAL y compris cimetière

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2022
Résultat de fonctionnement Budget principal (a)	3 854 872,15
Résultat de fonctionnement Cimetière (b)	23 870,02
Résultat de fonctionnement total à affecter (c=a+b)	3 878 742,17
Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2022
Résultat d'investissement Budget principal (d)	6 777 925,17
Résultat d'investissement Cimetière (e)	1 109,88
Résultat d'investissement total (f=d+e)	6 779 035,05

Affectation du Résultat de fonctionnement	2022
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	3 878 742,17
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	0,00

Sélestat, le 16/05/2023



Jean-Pierre LECUIVRE
Responsable du SGC
de Sélestat